

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 03 février 2015

L'an deux mille quinze et le 03 février à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE.

Date de la convocation : 27/01/15

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18
En exercice : 18
Qui ont pris part à la délibération : 14

Présents : Monsieur GRAVIÈRE (Barras) ; Mesdames FERAUD, GILLY, LAXENAIRE (Le Chaffaut St Jurson) ; Madame CASA ; Monsieur Fabien BOCCONI (Les Hautes Duyes) ; Mesdames MARTIN, FERAUD, Monsieur PELESTOR (Mallemoisson) ; Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau) ; Messieurs BAILLE, PIN, FABRE (Thoard).

Absents excusés : Madame ROCHETTE (Barras), Monsieur MARTINO (Mallemoisson).

Secrétaire de séance : Monsieur Christian FLAMARION.

Objet de la délibération

108 – Approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion.

Objet de la délibération

109 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25 novembre 2014.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2014.

Objet de la délibération

110 – Devis de travaux d'entretien de l'itinéraire dit « Route Napoléon à pied et à cheval ».

Le Président explique qu'un itinéraire de randonnée pédestre et équestre nouveau traverse la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, sur les communes de : Le Chaffaut, Mallemoisson, et Mirabeau. Il s'agit de la Route Napoléon à pied et à cheval, qui longe la « Route Napoléon ».

En cette année du bicentenaire du passage de Napoléon dans le département, diverses manifestations empruntant ce nouvel itinéraire vont avoir lieu.

Des travaux d'entretien, de balisage et de signalétique sont nécessaires et urgents.

Le programme d'entretien des sentiers engagé en 2013 n'est pas soldé. Il reste un reliquat de 2 840 euros H.T au budget, et un solde de subvention du Conseil Général (50 %). La Communauté de Communes des Duyes et Bléone a fait une demande de devis au vu de la programmation de travaux estimée, par les services du Conseil Général au titre du PDIPR.

Le Conseil communautaire approuve le programme de travaux et autorise le Président à accepter le devis de l'entreprise Couleur Rando, pour un montant de 2 550 euros H.T.

Objet de la délibération

111 – Participation de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone aux évènements prévus pour la promotion en 2015 de l'itinéraire la Route Napoléon à pied et à cheval.

Le Président explique qu'un itinéraire de randonnée pédestre et équestre nouveau traverse la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, sur les communes de : Le Chaffaut, Mallemoisson, et Mirabeau. Il s'agit de la Route Napoléon à pied et à cheval, qui longe la « Route Napoléon ».

En cette année du bicentenaire du passage de Napoléon dans le département, diverses manifestations empruntant ce nouvel itinéraire vont avoir lieu.

En particulier un groupe important de cavaliers empruntera l'itinéraire le 6 mai et s'arrêtera à Mirabeau, dans le cadre d'un rallye équestre de plusieurs jours organisé par le CDTE 04 (Comité Départemental de Tourisme Equestre) en partenariat avec le CDTE 05 et le Conseil Général.

Comme pour la manifestation VTT à Thoard en septembre 2014, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, que la CCDB apportera son soutien logistique à l'opération, en liaison avec la commune de Mirabeau, et qu'un crédit sera prévu au BP 2015 pour couvrir les éventuels frais de promotion du territoire (produits de pays en participation à l'accueil à Mirabeau).

Objet de la délibération

112 – Programme 2015 d'entretien des sentiers de randonnée : demande de subvention au Conseil Général.

Le Président informe le Conseil que la commission « sentiers » a étudié un programme d'entretien des sentiers du territoire de la Communauté en partenariat avec les services du Conseil Général en charge du PDIPR et la Fédération de Randonnée Pédestre. Il y a des projets à court et moyen termes.

Le programme pour 2015 est estimé à 7 480 euros H.T et concerne des sentiers sur les communes du Castellard-Mélan, de Mirabeau, Le Chaffaut et Mallemoisson.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le projet :
- approuve le plan de financement :
Dépenses = 7 480 euros H.T
Recettes = Subvention Conseil Général 3 740 euros
 Autofinancement CCDB 3 740 euros
- décide de demander une subvention de 50 % au Conseil Général.

Objet de la délibération

113 – Réédition de la carte des sentiers de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de rééditer la carte des sentiers de randonnée du territoire de la CCDB, vu l'intérêt de ce document pour la promotion du territoire et vu que la CCDB a écoulé tout le stock constitué en 2013.

En conséquence, le Conseil Communautaire autorise le Président à commander à l'ADT la réédition de la carte en 1 000 exemplaires, au prix de 718,05 euros TTC.

Il est rappelé que ces cartes sont vendues par la CCDB via une régie, au prix de 1,50 euros pour une grande quantité aux professionnels et 2 euros l'unité aux particuliers.

Objet de la délibération

114 – Etude préalable à la rénovation et à la requalification du site d'accueil du public au Col de Fontbelle.

Le Président informe le conseil que toutes les subventions attendues sont acquises pour la réalisation par l'ONF de l'étude préalable à la rénovation et à la requalification du site de Fontbelle. Il rappelle le plan de financement de l'opération :

Coût = 5 100 euros H.T
Subvention FEADER = 2 805 euros
Subvention Conseil Général = 2 295 euros

Il précise que les délais de réalisation sont très courts du fait des contraintes imposées par les crédits LEADER.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, que cette étude préalable doit être réalisée au plus vite ; il autorise le Président à commander l'étude à l'ONF et à organiser une réunion de cadrage, au plus tôt, avec tous les partenaires.

Objet de la délibération

115 – Participation des communes au SDIS pour 2015.

Le Président informe le conseil des contributions communales appelées par le SDIS, via la CCDB.

Barras	3 472,46
Le Castellard-Mélan	1 717,60

Le Chaffaut-Saint Jurson	18 799,66
Les Hautes Duyes	950,33
Mallemoisson	24 000,30
Mirabeau	11 939,86
Thoard	<u>31 246,90</u>
TOTAL	92 127,12 €

Objet de la délibération

116 – Approbation de l’avenant à la convention d’adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle.

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que la CCDB est adhérente au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPRO) géré par le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion a fait part des difficultés qu’il rencontre dans l’organisation, le fonctionnement et l’équilibre financier de ce service et son conseil d’administration, vient de prendre plusieurs décisions importantes qui vont rapidement modifier la gestion de ce service.

Ces décisions s’articulent autour de trois objectifs :

- mieux répondre aux besoins des collectivités ;
- assurer un tiers temps et une action médicale en milieu de travail effectifs ;
- assurer l’équilibre financier du service ;

Concrètement cela se traduit par :

- une nouvelle organisation au 2^{ème} trimestre 2015, centré sur un personnel médical composé désormais de 1 médecin et d’1 infirmière au lieu de 2 médecins.
- Une meilleure concertation avec les collectivités, les élus et les directions des ressources humaines, fera l’objet d’une clause particulière dans le contrat de travail du personnel médical et dans le règlement intérieur du service.
- Un nouveau mode de financement à compter du 1^{er} janvier 2015 basé sur une cotisation à l’agent et non plus à la visite et sur la facturation à un tarif horaire des visites de postes et de l’action médicale en milieu de travail.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation nécessite de signer un avenant à la convention initiale d’adhésion au SIMPRO.

Le Conseil Communautaire, ouï l’exposé du Président, approuve à l’unanimité, l’avenant à la convention d’adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle tel qu’il apparaît ci-joint applicable au 1^{er} janvier 2015.

Objet de la délibération

117 – S.M.M.M : Retrait de la Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance.

A la demande du Président du Syndicat Mixte du Massif des Monges, Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le retrait de la Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance.

Le Conseil Communautaire accepte à l’unanimité le retrait de la CC Lure-Vançon-Durance du Syndicat Mixte du Massif des Monge.

Objet de la délibération

118 – Commission de réflexion sur le schéma de mutualisation.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de constituer une commission de travail chargée de réfléchir sur le schéma de mutualisation des services.

La Commission se réunira prochainement puis fera des propositions au Conseil.

La Commission est composée de :

- Denis BAILLE
- Gérard PELESTOR
- Chantal CASA
- Jean Claude FABRE
- Anne-Marie GILLY

Objet de la délibération

119 – Activités périscolaires et PEDT.

Mesdames Monique Laxenaire et Emmanuelle Martin relatent les débats de la commission de travail chargée des nouveaux rythmes scolaires dans le cadre du PEDT intercommunal. Elles rappellent les informations transmises par Martial LIBOA de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, mais aussi par Stéphane JULIEN de la DDCSPP et par la C.A.F.

Le Président rappelle que la CCDB porte un PEDT intercommunal et travaille en partenariat avec les communes et les écoles, mais qu'il faut clairement établir les limites de responsabilité et de compétences entre les communes et la Communauté.

Le Conseil communautaire souhaite que chaque commune se prononce par délibération sur les orientations à donner quant à l'organisation des activités périscolaires et quant aux limites de compétences entre la Communauté et les communes.

Le Conseil communautaire délibérera à l'issue des propositions des conseils municipaux.

Le Président rappelle l'urgence de ces actes, puisque tout devra être opérationnel avant l'été pour une mise en place des nouvelles activités en septembre 2015.

Objet de la délibération

120 – Maison de Pays : Contrôles ponctuels par Bureau Veritas.

Madame Emmanuelle MARTIN, première Vice-Présidente, relate la visite de la Maison de Pays par la commission de sécurité. Cette visite a révélé l'absence de certains contrôles.

Afin de répondre immédiatement aux prescriptions de la Commission de sécurité, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, moins une voix (Mme Chantal CASA ne participant pas au vote), de confier à Bureau Veritas une mission ponctuelle et immédiate de contrôle de la Maison de Pays sur les points suivants :

- Contrôle de l'état des installations de chauffage et ventilation ;
- Vérification des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité incendie (alarme incendie, portes coupe-feu, système de désenfumage...).

Ultérieurement, le Conseil Communautaire se prononcera sur l'ensemble des contrôles nécessaires sur l'ensemble des bâtiments et équipements de la CCDB, et sur la maintenance du parc d'extincteurs. Un bilan des besoins et de l'existant est en cours de réalisation.

Objet de la délibération

121 – SYDEVOM : Adhésion des communautés de communes de la Vallée du Jabron et de la Motte du Caire – Turriers.

Le Président explique au Conseil que deux communautés de communes souhaitent adhérer au SYDEVOM et que l'avis de toutes les collectivités adhérentes est demandé.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion au SYDEVOM des communautés de communes de la vallée du Jabron et de la Motte du Caire-Turriers.

Objet de la délibération

122 – Information sur les réflexions en cours.

Le Président fait part au Conseil Communautaire de la réunion des Présidents de Communauté de communes initiée par la Présidente de la CCABV, Madame Patricia GRANET, réunion à laquelle il a participé le 27 janvier. Il précise que la discussion a porté sur le projet de SCOT définit sur un projet de périmètre proposé par les services de l'Etat. Ce territoire comprend six communautés de communes : CCABV, CCDB, CCHB, CCPS, CCMV, et CCLVD, soit plus de 50 000 habitants.

Un débat s'instaure au sein du Conseil sur les notions de « territoire cohérent », SCOT, Pays, PETR, et intercommunalité.

L'ensemble des élus souhaitent être associés à cette réflexion sur le développement et sur la cohérence des territoires envisagés selon les procédures, comme le SCOT ou le PETR.

Le Président propose que le document de travail soit diffusé à tous les conseillers communautaires afin que chacun puisse étudier le projet de périmètre concernant l'élaboration d'un SCOT (Schéma de cohérence Territoriale).

L'importance du sujet appelle bien entendu d'autres réunions, à différentes échelles territoriales : territoire potentiellement concerné par le Schéma de Cohérence Territoriale, intercommunalités existantes (dont CCDB) et, bien entendu, conseils municipaux. Il s'agira de donner aux élus une information complète sur les éléments constitutifs d'un SCOT, les contraintes générées, etc. afin qu'ils puissent s'exprimer et se prononcer en toute connaissance de cause le moment venu.

Objet de la délibération

123 – Points Recyclage : problème de boue à Mallemoisson.

Monsieur Gérard PELESTOR fait part au Conseil Communautaire de l'état boueux du sol des « Points Recyclage » à Mallemoisson, en particulier celui de la montée vers le vieux village. Il demande que des travaux soient rapidement envisagés et précise que la commune pourrait peut-être faire les travaux en régie avec remboursement de la CCDB, puisque l'entretien des Points Recyclage relève des compétences de la CCDB. Il serait nécessaire de coordonner les travaux avec le déplacement des colonnes après vidage des matériaux.

Le Conseil décide que ce problème est à résoudre rapidement, qu'une visite des lieux sera programmée entre les services de la CCDB et Monsieur PELESTOR, et qu'un accord sur les travaux sera recherché au moment du budget en particulier.